

Montréal, le 28 septembre 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel**  
**Dossier de la Régie : R-4000-2017**

---

Mesdames, Messieurs,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des correspondances déposées dans le présent dossier depuis sa décision D-2017-108 qui convoquait les participants à une audience le vendredi 29 septembre 2017 à ses bureaux.

À la suite des préoccupations émises par l'AQUIP et de la proposition d'Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) de déposer sa preuve par écrit d'ici mardi 3 octobre 2017 à 16 h 30, **la Régie annule l'audience prévue le vendredi 29 septembre 2017**. Elle émettra un nouveau calendrier procédural après réception de la preuve du Distributeur.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml